



MINUSCA

CONFERENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MINUSCA
Mercredi, 30 mars 2022

Textes

- Hanan TALBI, Directrice de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA
- Vladimir MONTEIRO, porte-parole de la MINUSCA
- Lieutenant-colonel Abdoul Aziz OUEDRAOGO, porte-parole de la Force
- Commissaire Serge Ntolo MINKO, porte-parole de la Police

DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA

Depuis sa création par le Conseil de sécurité des Nations Unies et son déploiement en République centrafricaine en 2014 et à l'image de toutes les opérations de paix des Nations Unies, la MINUSCA a toujours été dotée d'un mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme. La résolution 2602, adoptée le 12 novembre 2021, réitère confirme ce mandat, avec les tâches suivantes :

- Suivre la situation en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'Homme commises sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine et les atteintes à ces droits, en informer en temps voulu le Conseil de sécurité et le public et concourir aux enquêtes y relatives ;
- Suivre la situation en ce qui concerne les violations et exactions commises contre des enfants et des femmes, notamment les viols et autres formes de violence sexuelle perpétrés en temps de conflit armé, veiller à les signaler et concourir aux enquêtes y relatives, en collaboration avec l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants ;
- Aider les autorités de la République centrafricaine à protéger et promouvoir les droits de l'Homme et à prévenir les violations et les atteintes, et à renforcer les capacités des organisations de la société civile;

Puisque le porte-parole a abordé la partie monitoring avec les dernières statistiques, je vais me pencher sur les relations avec les partenaires nationaux comme le Gouvernement, le Haut Conseil de Communication, la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) et la Commission nationale des droits de l'homme et libertés fondamentales (CNDHLF) dont le président ici présent pourra vous informer sur ce partenariat.

COLLABORATION DE LA DDH AVEC LE GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN

La DDH collabore étroitement avec le gouvernement centrafricain sur la protection et la promotion des droits de l'homme. A ce titre, des points-focaux ont été désignés au sein du ministère de la Justice à la suite de la publication du dernier rapport public de la DDH en août 2021. La DDH a des réunions de coordination régulières avec ces points-focaux, ce qui permet au Gouvernement et à la Mission de collaborer de manière constructive sur les questions de protection et de promotion des droits de l'homme.

Dans ce cadre, le ministère de la Justice a organisé les 24 et 25 mars une série de formations sur la documentation des violations et abus des droits de l'homme et l'accès des victimes à la justice, avec le soutien technique et financier de la DDH. Les deux premières sessions ont permis de sensibiliser 30 fonctionnaires du Ministère, dont six femmes.

Par ailleurs, la DDH, dans les différents bureaux de terrain de la Mission, collabore également avec les FACA et FSI, notamment afin de renforcer leurs capacités en matière de droits de l'homme et droit international humanitaire. Par exemple, le 23 mars dernier, ce sont 25 officiers FACA qui ont été formés à devenir eux-mêmes formateurs en matière de respect, protection et promotion des droits de l'homme par l'armée nationale.

Dans le cadre du renforcement des capacités des organes et institutions nationaux, la DDH soutient également la Commission nationale des droits de l'homme et libertés fondamentales (CNDHLF). Avec le soutien financier et technique de la DDH, la CNDHLF mène par exemple depuis le début de l'année une campagne de sensibilisation sur son mandat et travail à l'attention des représentants de la société civile, des syndicats de travailleurs et des organisations de jeunesse à travers le pays. Ce sont ainsi que depuis le début de l'année la CNDHLF a pu effectuer 10 visites à l'intérieur du pays, au cours desquelles elle a vulgarisé son travail et le Manuel de traitement des plaintes.

SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Aujourd'hui, le 30 mars, un dialogue de haut niveau se tient au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, afin de discuter de la situation des droits de l'homme en République centrafricaine. A cette occasion, l'Expert indépendant, M. Yao Agbetse, qui a récemment effectué une visite en RCA, et la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies pour la RCA, Mme Lizbeth Cullity, participent tous les deux à ce dialogue qui réunit également la Haute-Commissaire du bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Mme Michelle Bachelet, et les autorités centrafricaines, dont le Ministre de la justice, des droits humains et de la bonne gouvernance, M. Arnaud Djoubaye Abazène.

Le dialogue se concentre cette année sur le processus de réconciliation, les garanties de non-répétition et le travail de la Commission vérité, justice, réparations et réconciliation (CVJRR). La DDH soutient l'opérationnalisation et le mandat de la CVJRR. Par exemple, la DDH a soutenu financièrement et techniquement l'organisation du 3 au 10 février d'un atelier sur la justice transitionnelle par le Réseau des organisations des jeunes africains leaders des Nations Unies pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ROJALNU). Les 60 participants, dont 23 femmes, ont échangé sur le rôle des jeunes dans le soutien et la vulgarisation du travail de la CVJRR.

PORTE-PAROLE DE LA MINUSCA

Nommée le 23 février 2022 par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres comme Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mme Valentine Rugwabiza, prend officiellement ses fonctions le vendredi 1^{er} avril 2022.

Mme Rugwabiza travaille depuis plus de 30 ans sur les questions de développement et de sécurité de l'Afrique, tant dans le secteur public que dans les entreprises.

Depuis 2016, Mme Rugwabiza était Représentante permanente du Rwanda auprès des Nations Unies et Ambassadrice non résidente du Rwanda en Colombie et en Jamaïque. De 2014 à 2016, elle était Ministre des affaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est et membre de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est. De 2013 à 2014, elle était Directrice générale du Rwanda Development Board et membre du Cabinet.

De 2005 à 2013, Mme Rugwabiza a été Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève.

- De son côté, le Représentant spécial Mankeur Ndiaye, dont la mission de trois ans s'achève demain, il a été reçu jeudi dernier par le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, qui lui a témoigné de sa satisfaction et exprimé ses félicitations. Le Représentant spécial l'a vivement remercié pour son soutien durant sa mission comme son Représentant spécial et Chef de la MINUSCA.
- La Représentante spéciale adjointe, Lizbeth Cullity, a été reçue le vendredi 25 mars, par le Premier ministre, Félix Moloua, dans le cadre des échanges réguliers entre la MINUSCA et le Gouvernement.

DROITS DE L'HOMME

- Durant la période du 15 au 27 mars 2022, la DDH de la MINUSCA a documenté et vérifié 16 incidents, représentant 16 violations et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ayant affecté 61 victimes (28 hommes, 13 femmes, 11 enfants non-identifiés, sept civils non-identifiés et deux victimes collectives). S'y ajoutent 32 incidents allégués, représentant 38 violations et ayant affecté 87 victimes. Onze de ces incidents et violations, affectant 37 victimes ont eu lieu pendant la période concernée.

Le nombre d'incidents et de violations reste stable par rapport aux semaines précédentes. Le nombre élevé de victimes s'explique quant à lui par la documentation pendant cette période de deux incidents d'enlèvement de masse (comptant à eux seuls pour 41 des 87 victimes) par des groupes armés.

L'ouest du pays – et en particulier les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Mambéré – a été la région la plus affectée, avec huit incidents et violations affectant 52 victimes. Cela confirme les

tendances observées les semaines précédentes, quoiqu'il convient de souligner que 41 de ces victimes sont liées aux deux incidents d'enlèvement de masse suscités.

Les incidents et violations au cours de la période en cours sont répartis de manière égale entre groupes armés signataires de l'APPR-RCA et acteurs étatiques. En revanche, les groupes armés sont responsables de la majorité des victimes en raison des deux incidents d'enlèvements de masse.

- La DDH a documenté et vérifié depuis le début de l'année 2022 148 incidents, représentant 181 violations et abus des droits de l'homme et affectant 419 victimes. Cent-vingt-huit de ces incidents, représentant 159 violations et affectant 394 victimes, ont eu lieu après le 1^{er} janvier 2022.

Les violations au droit à l'intégrité physique et mentale constituent le type de violation le plus courant parmi les incidents documentés et vérifiés depuis le début de l'année (40 incidents, 140 victimes). La DDH a également vérifié le meurtre d'un total de 60 civils et d'autres types de violations du droit à la vie affectant 29 autres victimes.

La majorité de ces incidents ont eu lieu à l'ouest du pays, qui compte pour plus de 50% des incidents et violations et plus de 45% des victimes documentés et vérifiés depuis le début de l'année. Il faut toutefois noter que l'Ouham et la Haute-Kotto sont les deux préfectures les plus affectées avec respectivement 24 et 22 incidents et 80 et 79 victimes.

Les incidents et violations documentés et vérifiés depuis le 1^{er} janvier 2022 sont attribuables en majorité aux acteurs étatiques (plus de 55%). En revanche, les groupes armés sont responsables pour plus de la moitié du nombre de victimes (223 victimes contre 185 pour les acteurs étatiques – 11 victimes étant attribuables à d'autres acteurs).

- Les 16 et 23 mars, la DDH a organisé des sessions de formation afin de mettre en place des *fora* locaux des droits de l'homme à Gallo et Bondiba (préfecture de la Nana-Mambéré). Les 45 participants au total, dont 14 femmes, ont été formés en matière de techniques d'enquête et de documentation des violations et abus des droits de l'homme.

Les 17 mars, la DDH, conjointement avec la section Affaires civiles, a organisé à Pladama (préfecture de la Ouaka) une session de sensibilisation sur le mariage précoce et forcé. Environ 200 personnes, dont une centaine de femmes, habitant ce village d'ex-déplacés internes, ont été sensibilisés au cadre légal du mariage en RCA mais surtout aux conséquences multiples et néfastes du mariage précoce.

BUREAUX RÉGIONAUX

- Le 28 mars, la MINUSCA a remis des bâtiments annexes de la Gendarmerie de Bria, organisée par l'UNPOL et l'ONG Espérance en présence du chef du pilier développement de l'UNPOL et du Directeur général adjoint de la Gendarmerie Nationale. Il s'agit de 5 bâtiments et de deux toilettes, avec des installations électriques utilisant des panneaux solaires financés par des projets à impact rapide. Ces bâtiments complètent d'autres projets, notamment la construction des bâtiments principaux et la fourniture d'équipements pour rendre la gendarmerie opérationnelle.

COVID-19

Les chiffres de la Covid-19 au sein de la MINUSCA en date du 29 mars 2022:

- Cas accumulés	1245
- Cas guéris	1223
- Cas actifs	4
- Décès	9

PORTE-PAROLE DE LA FORCE DE LA MINUSCA

La situation sécuritaire a été relativement calme sur toute l'étendue du territoire. L'attention de la Force reste toujours focalisée sur l'opération conjointe de domination de zone dans l'ouest, qui a connu deux incidents majeurs. Dans les autres régions, la Force continue ses patrouilles robustes diurnes et nocturnes afin d'assurer la protection des civils.

A Bangui, le vendredi 25 mars 2022, le général de Corps d'armée Daniel Sidiki Traoré, commandant de la Force a reçu la visite d'une délégation tunisienne conduite par le chef d'État-Major de l'Armée de l'Air. Venu s'enquérir du travail de l'unité d'aviation, il a traduit la reconnaissance de l'État tunisien quant à la confiance placée en lui. Le lendemain 26 mars, l'unité tunisienne d'hélicoptère a procédé à la relève de ses casques bleus.

Dans le cadre de l'opération conjointe en cours, le Général Paulo Emanuel Maia Pereira, commandant adjoint de la Force, a présidé le lundi 28 mars une journée d'actions civilo-militaires des unités déployées à Bossangoa, en présence du sous-préfet, du maire, des chefs de la Police et de la Gendarmerie. D'abord, il a inauguré la route Dama-Mandja, réhabilitée par les casques bleus camerounais, qui ont ensuite fait un don de médicaments aux sœurs catholiques. Puis, des équipements sportifs ont été remis aux jeunes de Mandja, et de l'eau potable a été distribuée aux habitants de Dame. C'est une population en liesse, pour la plupart des enfants, qui a traduit toute sa reconnaissance à la MINUSCA. Enfin, les médecins bangladais, ont organisé une campagne médicale où ils ont administré des soins médicaux et donné des traitements gratuits à plus de 300 femmes. Le général en a profité pour sensibiliser les populations sur le danger que représente les engins explosifs et les a appelés à ne pas y toucher, mais de faire appel aux unités spécialisées de la Force.

S'agissant de la situation sécuritaire dans le secteur Ouest, l'opération conjointe de domination de zone dans toute la région lancée par la Force depuis début mars est dans sa phase 3. Dénommée «Zia siriri ni akomande» (Laissez régner la paix) cette opération vise à entraver les actions des groupes armés et empêcher leurs violences contre les populations civiles. Ainsi, suite à un accrochage entre des éléments armés et les FACA dans la zone de Bouca ayant entraîné un déplacement de population vers la base de la Force, une mission de reconnaissance à très basse altitude, en appui aux casques bleus déployés sur l'axe Bouca-Batangafo a été effectuée par deux hélicoptères armés de l'Unité d'aviation tunisienne de la MINUSCA.

Le 27 mars, vers 18h, environ 10 éléments armés en treillis ont ouvert le feu sur les habitants dans le village Lambi, situé à environ 43 Km Sud-ouest de Boali, sur l'axe Lac Caïman. Selon une source locale, il y aurait eu une tentative de vol de bétail dans le village Mandjo-Didango deux jours avant cette attaque. La situation reste tendue dans la zone et la Force y a dépêché une patrouille qui suit de très près la situation.

Le 24 mars, la base militaire temporaire de BOUCA a été informée par le sous-préfet la libération d'une vingtaine de personnes qui étaient pris en otage par les éléments armés CPC dans la localité de NDOUMBOU. Une patrouille du contingent camerounais a immédiatement été lancée sur l'axe Zamboutou - Ndoumbou et a rencontré lesdits otages se dirigeant vers Zamboutou en provenance du village Guili, s à environ 4 km sud-ouest. Parmi ces ex-otages on compte 02 hommes, 06 femmes et 11 enfants, tous reçus par le Sous-Préfet et pris en charge en alimentation et en eau.

Dans la région Centre, les menaces d'éléments anti-balakas contre les populations se poursuivent dans la zone de Tagbara. Le 29 mars 2022, les soldats de la paix népalais ont ainsi dépêché deux patrouilles robustes, depuis les bases militaires temporaires de Boyo et de Tagbara pour faire jonction à PK 25 sur l'axe Tagbara, afin d'assurer la protection des civils et entraver le mouvement des groupes armés.

Dans la partie Est du territoire de la RCA, la mission de DDRR dans les préfectures de Vakaga et Haute-Kotto se poursuit. Le 28 mars, l'opération de désarmement dans l'Ouanda-Djallé a débuté. Au premier jour, près d'une soixantaine d'ex-combattants, dont une femme, ont été enregistrés, tous de la faction FPRC.

PORTE-PAROLE DE LA POLICE DE LA MINUSCA

Au sein de la composante police de la MINUSCA, la semaine qui s'achève a été notamment marquée par une visite de terrain à Bangassou, dans le Mbomou, du Commissaire Christophe Bizimungu, chef de la composante police accompagné du directeur des services d'appui à la mission de la MINUSCA et du chef d'état-major d'UNPOL.

Cette visite en date du 24 mars, avait pour objectif l'évaluation des travaux de construction du site devant abriter la base de la prochaine unité de police constituée rwandaise et les conditions de travail et de vie des de leurs collaborateurs de la place.

Ces responsables ont également visité certains points stratégiques de la ville, tels que les unités des FSI, le Port-Beach, le quartier TOKOVO et sa mosquée, lieu des événements de 2021.

Le 23 mars, l'unité de police constituée de la Mauritanie (FPU1) a procédé à la rotation de ses effectifs à l'aéroport de Bangui-M'pocko. La nouvelle équipe est composée de 140 éléments dont une femme.

A cette occasion, le leadership UNPOL a salué l'équipe sortante et lui exprimé sa satisfaction pour l'accomplissement avec succès des missions de protection des civils durant un an en RCA.

Les UNPOL de la coordination de la formation ont entamé le 28 mars, une formation de 05 jours en police de proximité, au profit de 12 policiers et 10 gendarmes respectivement du commissariat de sécurité publique et de la Compagnie de gendarmerie d'Obo.

En monitoring et mentorat, les UNPOL des colocations de Bangui et en régions se sont entretenues avec leurs homologues Forces de sécurité intérieure sur divers thèmes tels que : « la commission rogatoire », « le trafic d'influence » et « le flagrant délit ».

APPUI OPERATIONNEL

Les états-majors intégrés de la MINUSCA à travers les officiers de police individuels, ceux des unités de police constituées et la Force poursuivent conjointement avec leurs homologues des forces de sécurité intérieure, les patrouilles diurnes et nocturnes sur les artères et carrefours de Bangui et en régions. Cette mobilisation a permis de gérer sur le plan sécuritaire le dialogue républicain qui s'est achevé dimanche dernier sans incident.

Le 26 mars, les UNPOL, le chef de bureau et les autres sections substantives de la MINUSCA de Kaga-Bandoro sous escorte de la force pakistanaise, ont effectué une mission d'évaluation sécuritaire dans la sous-préfecture de Mbrès précisément au village Linguiri sis à 140 km de Kaga-Bandoro.

Ladite localité a toujours été l'objet d'attaques des groupes armés, avec pour conséquence directe l'exode de sa population vers des zones moins touchées. Le chef de bureau après avoir suivi les doléances des populations, a rassuré les populations présentes par la mise en place dans ce village, d'une base opérationnelle temporaire (TOB) mixte. Elle est constituée des éléments de l'unité de police constituée rwandaise (FPU2) et ceux de la Force en vue de prévenir toute attaque contre les civils.

Le 25 mars, une équipe constituée des UNPOL et la section Justice et Correction de la MINUSCA, en appui aux forces de sécurité intérieure, a assuré la couverture sécuritaire du transfèrement par vol UN, de Kaga-Bandoro à Bangui de quatre condamnés du tribunal correctionnel de Kaga-Bandoro pour diverses infractions.

Le 24 mars, à Bria, la deuxième unité de police constituée de la Mauritanie, dans le cadre de ses activités au profit des communautés défavorisées, a offert des produits pharmaceutiques (antipaludéens, antalgiques, antibiotiques, antiseptiques, des sérums et autres consommables médicaux) à l'hôpital régional de ladite cité.